



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 1.07.2024 et à l'occasion de la manifestation « Beautiful Decay Festival », le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur le CR109 à Koerich et Goeblange à Koerich :

Art.1 : Pendant la période du 5.07.2024 à 16:00h jusqu'au 7.07.2024 à 22:00h, la circulation sur le CR109 (rue Principale et rue de Goeblange) à Koerich et à Goeblange sera règlementée comme suit :

- a) Sens unique en direction du centre du village de Koerich, ceci sur le tronçon après l'intersection avec la rue Pierre Braun à Goeblange jusqu'à l'intersection avec la rue du Moulin à Koerich.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 1.07.2024

Pour le collège des Bourgmestre et échevins,

